



COMMUNE DE MONTBERT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 4 avril 2024.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

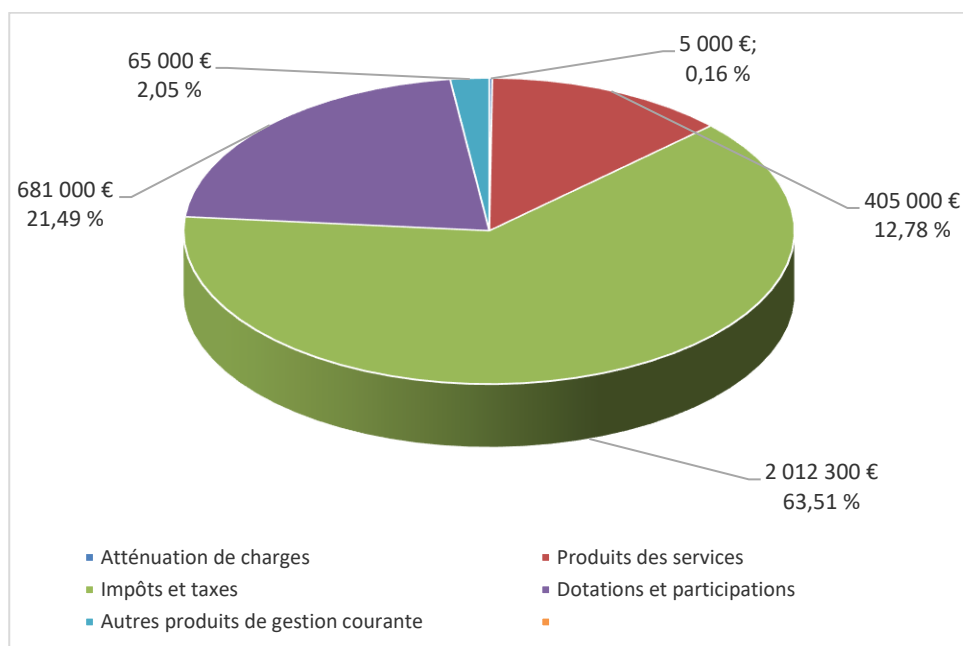
1.1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil périscolaire, restaurant scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 3 666 285.73 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	5 000.00 €
Chapitre 70 – Produits des services	405 000.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	2 012 300.00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	681 000.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	65 000.00 €
002 – Excédent de fonctionnement 2023 reporté	497 985.73 €
TOTAL DES RECETTES	3 666 285.73 €

Graphique : Recettes réelles de fonctionnement (sans reprise de l'excédent 2023)



Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (produits des services : restaurant scolaire, accueil périscolaire, ALSH, espace jeunes, micro-crèche) pour 405 000 €,
- Les impôts locaux avec la prise en compte de l'évolution des bases et les dotations versées par Grand Lieu Communauté pour 2 012 300 €,
- Les dotations et participations versées (principalement la DGF) ainsi que les versements effectués par la CAF pour 681 000 €
- les autres produits de gestion (notamment les loyers et location de salles) pour 65 000 €

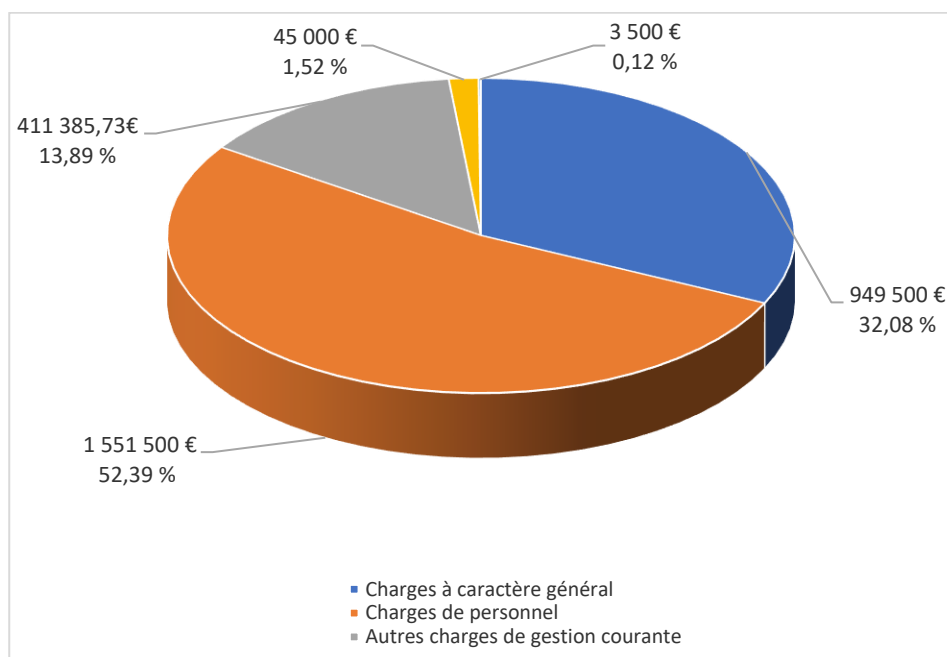
1.2 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les intérêts d'emprunt, ...

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 666 285.73 € avec des dépenses réelles (hors virement à la section d'investissement et écritures d'ordre) à hauteur de 2 961 285.73 €.

Chapitre 11 – Charges à caractère général	949 900.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 551 500.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	411 385.73 €
Chapitre 66 – Charges financières	45 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 500.00 €
042 – Ecritures d'ordre en section	40 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	665 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	3 666 285.73 €

Graphique : Dépenses réelles de fonctionnement (sans écritures d'ordre et virement à la section d'investissement)



Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les frais de personnel pour un montant de 1 551 500 €
- Les charges à caractère général à hauteur de 949 900 € qui regroupent toutes les dépenses récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services (électricité, gaz, alimentation, entretien des voies et réseaux, entretien des bâtiments, assurances ...)
- Les autres charges de gestion courante pour 411 385,73 € correspondant à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée St Joseph, au versement des subventions, au versement des indemnités des élus, ...
- Le remboursement des intérêts d'emprunts pour 45 000 €

La part d'autofinancement dégagée par le budget 2024, qui correspond à l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses, atteint la somme de 665 000 € à laquelle il convient d'ajouter les 40 000 € liés aux amortissements. Cette somme est reversée en section d'investissement pour financer les projets menés par la commune.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui permet d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

2.1 – Les recettes d'investissement

En recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux d'aménagement de rue ou de construction de bâtiment)

A ces recettes, il convient d'y ajouter la part d'autofinancement dégagée par la commune, qui correspond à l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses.

En 2024, le montant total des recettes d'investissement est de 4 060 095.54 €.

Les principales recettes d'investissement sont :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 665 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2023 pour 985 000 €
- La reprise de l'excédent d'investissement 2023 pour 582 146.54 €
- FCTVA et taxe d'aménagement pour 425 000 €
- Les restes à réaliser 2023 à hauteur de 1 143 949 €

2.2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Au niveau des dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à 4 060 095.54 €.

Les dépenses d'investissement sont :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 300 000 €,
- **Un programme d'investissement à hauteur de 3 580 426.70 € (y compris les restes à réaliser 2023 de 2 040 911.30 €) composé des opérations suivantes :**

2 331 698.83 € - Construction d'un Pôle Enfance : Début de la construction sur 2023 pour un achèvement prévu en juillet 2024

518 658.08 € - Aménagement de la 2^{ème} phase de la rue de la Jarrie : Travaux de voirie et aménagement de trottoir et d'une voie mixte piétons/vélos

159 751.11 € - Travaux de voirie : Programme de voirie 2024 (réfection chaussée Chemin de la Masse, la Charreau, Impasse de l'Hommeau), cheminement doux en direction du village du Cerny, travaux d'assainissement village du Pont Bonnet

105 400.00 € - Acquisitions et réserves foncières : acquisition des terrains pour l'aménagement de cheminements doux vers l'Hommeau et le Cerny, acquisition terrain pour l'extension du cimetière, réserves foncières

100 432.76 € – Travaux sur les bâtiments communaux : remplacement éclairage public salle de sports, réalisation d'un mur de frappe pour le Tennis, travaux d'accessibilité

88 411.56 € - Aménagement des ombrières / boulodromes : Travaux d'aménagement et bardage du boulodrome, création de terrains de pétanque extérieurs

86 010.70 € - Frais d'études : solde des études débutées en 2022 et 2023 (schéma directeur EP, modification n°0.5 du PLU, schéma directeur des modes doux), lancement de l'atlas de la biodiversité, diagnostic préalable de l'église, provision pour la révision du PLU

65 000.00 € - Opération îlot de l'église : provision pour aménagement extérieur rue de la Cure, création de toilette publique

67 403.20 € – Autres projets : aménagement du parcours santé, revalorisation du patrimoine, budget pour le conseil municipal des enfants et des jeunes,

57 660.46 € - Acquisitions de matériels et autres dépenses : matériels pour les différents services municipaux, matériels informatiques pour la mairie et les écoles, provision pour le remplacement du matériel de cuisine du restaurant scolaire